

## ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022 – 132

**Objet : Réglementation temporaire de la circulation, rue Val ès dunes**

**Nous, Maire de la Commune,**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant les travaux de viabilisation de deux parcelles en télécom, rue Val ès dunes envisagés par l'entreprise STEPELEC de Colombelles (Calvados) ;

Vu la demande présentée par l'entreprise STEPELEC de Colombelles (Calvados) afin d'interdire pendant une journée la circulation des véhicules et des piétons, rue Val ès dunes du 5 mai 2022 au 15 mai 2022 inclus ;

### **Arrêtons**

**Article I :** La chaussée sera interdite à la circulation des véhicules et des piétons pendant une journée, rue Val ès dunes, du 5 mai 2022 au 15 mai 2022 inclus.

**Article II :** Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours, du SMEOM, des services techniques municipaux et des riverains de la rue.

**Article III :** Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise STEPELEC de Colombelles (Calvados).

**Article IV :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article V :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de l'entreprise STEPELEC de Colombelles

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moulton, le 5 mai 2022

**Coralie ARRUEGO**  
Maire de Moulton-Chicheboville



**PO Fabienne ROYER-COCAIN**  
Adjointe au Maire